



INITIATIVES

P83 CLUSTER MONTAGNE : UNE FILIÈRE QUI PENSE AU LENDEMAIN - AFMONT : MAINTENIR LE CAP MALGRÉ LE CHAOS /
P85 SÉCURITÉ : EXPERTISE GÉOLOGIQUE EN ISÈRE - S3V : RÉGÈNÈRE-MOI SI TU PEUX

Hydroélectricité « Un modèle hybride entre la concession et l'autorisation »

NÉGOCIATION

« Il fallait sortir du conflit, mais conserver le statut des salariés et le foncier », note Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère. La loi s'adresse aux barrages de plus de 4,5 MW, sauf ceux de la CNR, qui avait déjà fait l'objet d'une loi de prolongation.

ENCHÈRES

Les concessionnaires doivent vendre aux enchères 40 % de leur production, soit 6 GW, avec un coût de production intégré dans le prix de réserve pour éviter les ventes à perte.



TAXATION CLAIRE

Les redevances pour l'État et l'Ifér (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour les collectivités sont précisées. L'Ifér, stable, est calculée sur la puissance installée.

FONCIER SÉPARÉ

Un droit réel sur 70 ans, avec droit d'occupation domanial, a été créé. Le concessionnaire a une autorisation d'exploitation en fonction de l'ouvrage, « soit un modèle hybride entre la concession et l'autorisation, qui nous permet de garder la propriété des biens ».

LA LOI DE RELANCE DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ A ÉTÉ ADOPTÉE, LE 17 JUIN. LA FILIÈRE VA POUVOIR SE DÉVELOPPER, APRÈS DES ANNÉES D'INCERTITUDES.

En 2026, deux nouveaux textes amèneront de nouveaux horizons pour la filière de l'hydroélectricité en France. D'abord la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3), qui fixe la stratégie du pays pour la période 2026-2035, avec le but de hausser la capacité de 2,8 GW, en incluant des stations de transfert d'énergie par pompage (Step). Puis l'adoption par le Parlement de la loi de relance des investissements dans le secteur de l'hydroélectricité, portée par

Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère. La France était en pré-contentieux avec la Commission européenne. Cette insécurité juridique freinait les investissements dans un contexte d'électrification des usages, de raréfaction des ressources et de décarbonation de l'énergie. « Il faudra beaucoup plus de stockage d'énergie et l'hydroélectricité est l'énergie la plus flexible », estime Roland Vidil, président d'Hydro 21, association de la filière hydroélectrique du sillon alpin.

Satisfaction et questions

Certains aspects inquiètent malgré tout les acteurs économiques, notamment le montant de la somme qu'auront à payer les exploitants pour avoir l'autorisation d'utiliser les infrastructures, la soulte. « Si

on commence par plomber les concessionnaires avec une soulte trop lourde à porter, quelles marges auront-ils derrière pour lancer de nouveaux investissements ? », s'inquiète Jean-Éric Carré, vice-président d'Hydro21 et directeur général d'Hydrocop, qui s'interroge aussi sur le montant de la redevance qui doit s'appliquer sur les résultats financiers dégagés. Le nouveau contexte réglementaire permet « le maintien des ouvrages dans la durée, l'augmentation de la puissance et le développement de stations de transfert d'énergie par pompage », indique Bruno Allex, directeur communication et coordination d'EDF HydroAlpes. Celui-ci précise qu'EDF prévoit finalement 4 GW d'investissements à long terme, dont 2 GW d'ici dix années. ▲ CAMILLE GRANJARD